



MRC de  
L'Islet

Service de la gestion des documents et archives  
Demande d'accès à un document

Département :  Administration  Aménagement  Cour municipale  Évaluation  Sécurité incendie

*Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE QUI FAIT LA DEMANDE		
nom :	prénom :	
adresse :	code postal :	
ville :		
TÉLÉPHONE résidence :	travail :	
courriel :		
IDENTIFICATION DE L'ORGANISME À QUI LA DEMANDE EST FAITE		
nom :	MRC DE L'ISLET, RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS	
adresse :	34-A, rue Fortin Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	
TÉLÉPHONE bureau :	(418) 598-3076	télécopieur : (418) 598-6880
courriel : administration@mrclislet.com		
IDENTIFICATION DU DOCUMENT DEMANDÉ		
MODE DE CONSULTATION SOUHAITÉ		
Consultation au bureau de l'organisme <input type="checkbox"/>	Envoi de copie du document <input type="checkbox"/>	

date :

signature :

- Ce formulaire est mis à la disposition des personnes qui désirent adresser à la MRC de L'Islet une demande d'accès à un document administratif ou à un renseignement personnel.
- Les renseignements que vous nous fournissez à la section «identification de la personne qui fait la demande» seront traités de façon confidentielle et ne seront communiqués qu'aux seules personnes autorisées à traiter votre demande.
- Si vous avez de la difficulté à identifier le document que vous recherchez, ou si vous voulez obtenir des renseignements concernant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, vous pouvez communiquer avec la personne responsable de l'accès aux documents à l'adresse ci-haut mentionnée.
- Votre demande doit être suffisamment précise pour permettre au responsable de repérer le document. Ainsi, par exemple, vous pouvez mentionner le titre du document que vous recherchez, le nom de son auteur ou alors le sujet traité. Seules les demandes

écrites sont susceptibles de révision devant la Commission d'accès à l'information.

- Sur réception du présent formulaire ou de toute autre demande écrite, le responsable vous acheminera un accusé de réception précisant la date la plus tardive à laquelle vous recevrez une réponse écrite à votre demande. Le délai de réponse fixé par la loi est de 20 jours de calendrier, exceptionnellement, ce délai peut être prolongé de 10 jours. Dans un tel cas, un avis de prolongation vous est donné par écrit.
- Des frais de reproduction et de transmission des documents pourraient être exigés. La consultation des documents au bureau de la MRC de L'Islet est toutefois gratuite.
- Le responsable de l'accès est le directeur général, M. Patrick Hamelin. Pour information, vous pouvez communiquer au numéro de téléphone 418 598-3076.
- La MRC de L'Islet se réserve le droit de procéder à la vérification de votre identité par la consultation d'une pièce dûment reconnue au Canada.